

COMMUNE DE FLEURY LA VALLEE
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 septembre 2017

L'an deux mil dix-sept et le 15 septembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. J-Claude LESCOT, Maire en exercice.

Etaient présent(e)s : Mmes et MM. CAMEAU M. CAMEAU S, CANCELA, COURTOIS DEMEAUX, GIRARDOT, LESCOT, LORAIN, LO VERSO, MICHEL, MOREAU, ROTH

Absents représentés :

Absent :

Secrétaire de séance : M^{me} Peggy Girardot

Le compte rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

Dissolution du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Charbuy-Fleury la Vallée et répartition entre les collectivités membres sur la base du compte administratif voté

Annule et remplace la délibération en date du 27 juin 2017

Après avoir étudié :

- l'état de l'actif
- l'état de la dette et les emprunts en cours
- le compte administratif de clôture 2016 ;
- les factures reçues après le 31 décembre 2016 ;
- les déclarations de volume 2016 effectuées auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie ;
- les sommes reçues après le 31 décembre 2016 ;
- l'état des restes à recouvrer arrêté au 31/12/2016.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- accepte la dissolution du SIAEP Charbuy-Fleury la Vallée
- décide d'appliquer aux biens scindables de l'état de l'actif, une clé de répartition calculée sur la base de la population des communes au 1^{er} janvier 2016 (Charbuy - 1872 hab ; Fleury - 1154 hab)
- décide de répartir l'actif comme suit:

	Valeur d'origine		Valeur nette comptable	
	CHARBUY	FLEURY	CHARBUY	FLEURY
Terrains	1 856,69 €	707,11 €	1 856,69 €	707,11 €
Aménagements	6 078,56 €	- €	4 407,58 €	- €
Batiments	146 399,29 €	83 886,11 €	46 276,93 €	38 400,79 €
Logiciels	5 059,83 €	- €	2 721,52 €	- €
Travaux sur réseau	2 151 047,47 €	686 760,79 €	1 626 646,12 €	444 356,95 €
Compteurs	37 611,43 €	14 415,42 €	12 647,64 €	4 785,47 €
Véhicules	30 635,12 €	- €	- €	- €
Parts sociales	132,04 €	81,39 €	132,04 €	81,39 €
Total	2 378 820,43 €	785 850,82 €	1 694 688,52 €	488 331,71 €

- décide de transférer à la commune de Charbuy les emprunts affectés aux installations situées sur son territoire :

	N°Inventaire	Date	Durée	Montant (€)	Capital restant au 31/12/2016 (€)
Etanchéité Château de Charbuy	AESN-033419P/00	26/02/2005	15 ans	15 100,00 €	3 019,96 €
Renforcement de réseau secteur Chaumoisis Charbuy	CRCA1004466	02/11/2005	15 ans	62 000,00 €	17 981,16 €
Adoucisseur Pompage saint Georges	Caisse d'épargne 3513936	08/01/2009	20 ans	560 000,00 €	382 662,36 €
Total				637 100,00 €	403 663,48 €

- décide, sur la base du compte administratif 2016 voté, que les résultats comptables de clôture du SIAEP sont transférés à la Commune de Charbuy :

	Dépenses	Recettes	Résultat transféré
Section d'exploitation	434 568,68 €	513 845,69 €	79 277,01 €
Section d'investissement	38 150,55 €	46 414,45 €	8 263,90 €
Total	472 719,23 €	560 260,14 €	87 540,91 €

- décide qu'une soule de 2 735,71 €, sera versée au service eau potable de Fleury la Vallée afin de répartir le résultat d'investissement au prorata des charges transférées
- de décide de ventiler la balance établi par le percepteur arrêté au 07/09/17 au prorata du nombre d'habitant
- décide, sur la base du tableau de répartition des factures reçues après le 31 décembre 2016, que l'ensemble des factures d'exploitation seront payées par la commune de Charbuy.
En contrepartie :
 - o le service d'eau potable de la commune de Fleury la Vallée versera une soule à la commune de Charbuy équivalente à sa quote part d'un montant de 6 721,84 €
 - o le service d'assainissement de la commune de Fleury la Vallée percevra une soule de la commune de Charbuy équivalente à sa quote part d'un montant de 8 672,20 €
 - o le service d'assainissement de la commune de Charbuy versera une soule à la commune de Charbuy équivalente à sa cote part d'un montant de 4 217,11 €
- décide, de se faire rembourser par SUEZ, la facture EDF n° 10057557209 du 05/04/17 d'un montant de 2111.01 €. Celle-ci correspondant à la consommation électrique de la station de pompage de St Georges du mois de janvier 2017 exploitée par SUEZ depuis le 01/01/2017.

Après remboursement de la facture EDF de janvier 2017 par SUEZ, 13 556,91 € resteront à la charge de la commune de Charbuy.

- décide que les restes à percevoir constatés au 31/12/16 seront affectés en totalité à la commune de Charbuy (pour information 24 631 € au 07/09/17)
Les admissions en non-valeur concernant des administrés de Fleury la Vallée seront enregistrées par la commune de Charbuy et feront l'objet d'un titre de recette pour remboursement auprès de la commune de Fleury la Vallée.
- sollicite auprès de Monsieur le Préfet de l'Yonne, l'arrêté de dissolution du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Charbuy-Fleury la Vallée

Décision modificative budget eau assainissement

Suite aux modifications apportées par la dissolution du SIAEP, des modifications budgétaires sont nécessaires. La décision modificative sera la suivante :

Sens	Compte	Analytique	Intitulé	Montant
Section investissement				
Dépense	020	Eau	Dépenses imprévues	- 65.00 €
Recettes	001	Eau	Excédent antérieur reporté	- 2 800.00 €
Recettes	1021	Eau	Dotation	2 735.00 €
Solde				- €
Section exploitation				
Dépenses	022	Asst	Dépenses imprévues	102.00 €
Recettes	002	Asst	Excédent antérieur reporté	- 8 570.00 €
Recettes	7718	Asst	Autres recettes exceptionnelles	8 672.00 €
Dépenses	6063	Eau	Fournitures d'entretien	- 1 000.00 €
Dépenses	6068	Eau	Autres matières et fournitures	- 500.00 €
Dépenses	613	Eau	Location	- 1 000.00 €
Dépenses	621	Eau	Personnel extérieur au service	3 200.00 €
Dépenses	6378	Eau	Autres taxes et redevances	- 3 000.00 €
Dépenses	6541	Eau	Créances admises en non-valeur	- 200.00 €
Dépenses	6542	Eau	Créances éteintes	- 250.00 €
Dépenses	6718	Eau	Autres dépenses exceptionnelles	6 722.00 €
Dépenses	701249	Eau	Reversement red pollution sur conso eau potable 2016 + provision 2017	- 22 900.00 €
Dépenses	022	Eau	Dépenses imprévues	- 1 272.00 €
Recettes	002	Eau	Excédent antérieur reporté	- 20 200.00 €
Solde				- €

Le bilan, tarif Cantine Garderie

S'établit comme suit pour l'année 2016/2017 :

Nombre de repas vendus : 10816
 Coût global du service : 69 881, 69 €
 Produit (vente des repas) : 41 375, 24 €
 Déficit : 28 506, 45 €

Une répartition de la charge sera établie entre Fleury Et la Commune de Branches

Coût réel du repas 6, 46 €

Moyenne repas par jour : 76, 63 soit environ 77 repas.

Monsieur Le Maire rappelle que le Prestataire maintient ses prix de vente du repas soit 3, 18 € pour l'année qui commence.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter le prix du repas vendu aux familles, ni le prix des séquences de garderie pour l'année scolaire 2017/2018.

Pour mémoire, ils sont fixés à :

Repas facturés aux enfants issus de Fleury la vallée et Branches :	3, 70 €
Repas facturé aux enfants issus de communes extérieures :	5, 90 €
Séquence du matin :	1, 30 €
Séquence du soir :	2. 60 €

Protection juridique

Monsieur Le Maire expose le devis de protection juridique établi par le prestataire MMA
Celui-ci propose deux formules :

La formule n°1 :

Protection juridique général de la commune

- Prévention et information juridiques
 - Défense amiable des intérêts de la commune
 - Défense judiciaire des intérêts de la commune
- Protection juridique des agents mis en cause personnellement

Pour un montant annuel de cotisation : 470 €

La formule n°2 :

Les garanties de la formule N°1 +

- Protection Juridique expropriation
- Protection juridique CCAS
- Protection juridique des élus et des agents utilisant un véhicule en service

Pour un montant annuel de cotisation : 706 €

La garantie optionnelle

En option de la formule n°1 et 2

- Protection juridique des bâtiments mis en location par la commune pour la formule N°1 : 141 €
- Protection juridique des bâtiments mis en location par la commune pour la formule N°2 : 148 €

L'assemblée délibérante décide de retenir la formule N° 1 pour un montant de cotisation de 470 €.

Le Conseil municipal charge M. Le Maire de signer tous documents nécessaires.

Devis Urban Ingénierie

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal l'estimation de l'entreprise Urban Ingénierie correspondante au lot 1 de l'aménagement de la rue de la Croix Buissée. Celui-ci pour un montant de 218 370, 50 € HT soit 262 044, 60 € TTC comprenant une variante en moins-value de 46 515, 00 € HT soit 55 818, 00 € TTC.

Le Conseil Municipal :

Accepte à l'unanimité, l'estimation d'Urban Ingénierie qui lancera les appels d'offre des travaux à exécuter.

Charge Monsieur Le Maire de signer tous documents nécessaires.

Convention N°4 mise à disposition du personnel de la Communauté de Communes de l'Auxerrois à la commune de Fleury la Vallée.

Suite aux relèves des compteurs d'eau établis par l'Agent de la Communauté d'Agglo de l'Auxerrois, 100 h complémentaires de mise à disposition sont estimées et facturées à 2 172 €.

L'assemblée délibérante accepte à l'unanimité la mise à disposition complémentaire à raison de 100 H pour un montant de 2 172 €.

Le Conseil Municipal charge M. Le Maire de signer tous documents nécessaires.

Convention entre l'Ecole multisports et la commune de Fleury la Vallée.

La convention a pour objet de préciser l'engagement de la Communauté de Communes de l'Aillantais et les communes pour l'organisation de l'école multisports.

Pour les communes dont les séances sont intégrées aux nouvelles activités périscolaires : elles doivent aller chercher le matériel dont elle a besoin pour le cycle suivant où il se trouve, doivent récupérer les inscriptions, prendre les encaissements, remplir le carnet à souche des recettes, et transmettre la liste des enfants inscrits.

La commune devra s'acquitter de la participation financière de 400 € par an, pour une séance hebdomadaire.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, ladite convention, charge Monsieur Le Maire de signer tous documents nécessaires.

Convention entre le relais des assistantes maternelles et la commune de Fleury la Vallée.

Il est nécessaire qu'une convention soit également passée pour l'organisation de réunion trimestrielle du Relais assistantes maternelles.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, ladite convention, charge Monsieur Le Maire de signer tous documents nécessaires.

Transport à la demande :

Suite à la dissolution du CCAS, les prestations transport à la demande doivent être prises en charge par le budget principale :

Trajet Fleury la Vallée, marché d'aillant Sur Tholon :

Le coût du transport à la demande est estimé à 37.52 € auprès de l'entreprise Ambulances Saget, la participation de l'administré étant de 5 euros, le coût restant à la charge de la Commune de Fleury la Vallée est fixé à 32.52 € par personne transportée.

Trajet Fleury la Vallée- Auxerre

Le coût du transport est estimé à 63, 28 €, participation de l'administré est de 5 €, coût restant à la charge de la collectivité 58.28 € TTC

Trajet association Activados

La Collectivité de Fleury la Vallée prend en charge totalement les frais de transport concernant l'association Activados.

L'assemblée délibérante accepte à l'unanimité les différentes propositions des transports à la demande. Les crédits nécessaires étant inscrites au budget principal 2017.

Devis JVS, logiciel comptabilité, Etat civil, cimentière et autres gestions.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante le logiciel de l'entreprise JVC estimé à 9 272.40 € pour la première année, celui-ci comprend une partie d'investissement : le droit d'accès logithèque HV Cloud et complément, cession forfait annuel logithèque HV Cloud et complément, soit pour un montant de 8 297.76 € TTC.

Et une partie en fonctionnement comprenant la prestation, la mise à niveau corrective forfait annuel logithèque HV Cloud et complément, l'assistance forfait annuel logithèque HV Cloud et complément pour un montant total de 974.64 € TTC

Les années suivantes les répartitions des coûts sont les suivantes :

Investissement : logiciel cession forfait annuel logithèque HV Cloud et complément pour 3898.56 € TTC

Fonctionnement : prestation mise à niveau corrective e forfait annuel logithèque HV Cloud, assistance forfait annuel logithèque HV cloud et complément 974.64 € TTC.

Monsieur le Maire précise que le logiciel contribue à l'amélioration de la gestion de la collectivité

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, l'assemblée délibérante décide de retenir le devis de l'entreprise « JVC », charge Monsieur Le Maire de signer tous documents nécessaires : le devis et les éventuelles demandes de subventions auprès de différents organismes sollicités, pour le budget 2018.

Informations diverses

Atelier Photo : Monsieur Le Maire expose au conseil municipal la demande de création d'un atelier photos sur la commune de Fleury la Vallée courant les mois de novembre, décembre. Monsieur le Maire propose de mettre à disposition la petite salle dans la petite maisonnette sise au 24 grande rue 89113 Fleury la Vallée.

Correspondant défense militaire

Il est nécessaire de nommer un correspondant défense militaire, Madame Monique Comeau représentera la commune.

Yonne tour sport

Yonne tour sport a transmis à la commune de Fleury la Vallée un accusé réception de candidature du projet opération « Yonne tour sport 2018 »

Le comité départemental olympique sportif a décerné le prix de La commune la plus sportive de l'Yonne des catégories de moins de 2 000 habitants. Une cérémonie officielle sera organisée prochainement pour la remise du prix, cette distinction honorifique valide les options prises depuis quelques années.

Courrier

Monsieur le Maire donnant lecture du courrier de remerciement dédié à un administré ayant prêté main forte lors d'une réparation de la station d'épuration.

Païement Par TIPI

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal de l'avancement du dossier « paiement par TIPI », la commune ayant accepté la convention, les administrés pourront désormais payer leurs factures assainissement, cantine, garderie par le biais d'internet, des références seront notifiées sur les prochaines factures.

Colis et repas des aïnés

Le repas aura lieu le 26 novembre 2017, une animation sera proposée.

Idées 89

La porte de la salle polyvalente est toujours en cours de réparation.

Commission travaux

La réfection partielle des bordures de trottoirs rue aux Prêtres, la création d'un trottoir et pose de bordures d'écoulement rue de la Montagne sont réalisées.

Travaux voirie : Ruelle des jardins, route de Bleury, ont été reportés à cause de la météo. (Réalisés le 20 septembre)

Les travaux de rénovation du cours de tennis sont en cours depuis début septembre, l'implantation du nouveau cours de tennis devra commencer entre le 18 et 25 septembre, par décaissement de la terre et de la plate-forme béton. Les agents de la commune ont abattu le mur, les pierres de celui-ci ont été disposées dans le chemin du Césoy. Les thuyas devenus trop imposants seront arrachés et remplacés par une haie fleurie, à définir par la commission du fleurissement. Une fois les cours de tennis installés, les travaux de sécurisation autour du city stade, de l'air de jeux, cours de tennis seront réalisés.

La réalisation du parking salle polyvalente est faite: il subsiste des poches d'eau stagnantes à l'entrée de la salle. L'entreprise propose d'attendre 1 mois le temps que l'enrobé se stabilise, l'entreprise s'engage à reprendre cette partie.

Vidéo protection, les travaux sont programmés prochainement.

Giratoire au carrefour de la mare : une nouvelle étude sera effectuée avec le Conseil Départemental, il est vraiment nécessaire de faire ralentir les véhicules et respecter les priorités à droite.

Cimetière : le plan devra être modifié : il ne correspond pas intégralement à la réalité. Pour ceci, les tombes de l'ancien cimetière devront être mesurées.

L'engagement du zéro phyto nous impose de trouver des solutions, la pose d'un géotextile sera réalisée dans les allées du cimetière.

Les potelets de l'école, les croisillons de barreaudage, les boutons moletés sur les portes sont posés, les grilles d'entrée sont occultées ceci pour répondre aux demandes de sécurisation de l'Etat.

Terrain projet halle des sports : la signature du bornage du terrain pour le projet de la halle des sports aura lieu le 04 octobre avec Géoexpert avec les riverains concernés.

Séance levée à 21 H

La conseillère chargée de la communication

Sylvie Roth